

## AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Conformément aux articles 85 et 88 de la procédure d'achat et de procurement de l'EPE-SPA-EADN, il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation **N°01/EADN/2022** portant sur « Mise à disposition de ressources expertes », qu'à l'issue de l'analyse des offres, selon les critères prévus dans le cahier des charges, le marché est attribué provisoirement comme suit :

| Soumissionnaire retenu | Montant Brut | Durée de la mission               | Notes attribuées |                 |             |
|------------------------|--------------|-----------------------------------|------------------|-----------------|-------------|
|                        |              |                                   | Note Technique   | Note Financière | Note Totale |
| Jena Technology        | 380 215 AED  | Deux (02) mois<br>( 08 semaines ) | 47/120           | 80/80           | <b>127</b>  |

Tout soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours, auprès du Comité des marchés de l'Entreprise, dans un délai de huit (08) jours calendaires à compter de la date de la première publication du présent avis dans le site web de l'EADN, conformément aux articles 89 et 90 de la procédure d'achat et de procurement de l'EPE-SPA-EADN. Aussi, tout soumissionnaire désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de son offre technique et financière peut se rapprocher du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter de la première publication du présent avis.

